

# Stratégie d'inclusion de l'établissement dans le cadre des mobilités Erasmus+

## Objectifs généraux

L'établissement s'inscrit dans les objectifs du programme Erasmus+ visant à favoriser l'égalité des chances, l'inclusion et l'accessibilité des mobilités internationales pour tous les étudiants.

Notre politique d'inclusion a pour objectif de permettre aux étudiants rencontrant des difficultés sociales, économiques, personnelles ou académiques de pouvoir accéder à une expérience de mobilité internationale dans des conditions adaptées.

L'établissement veille ainsi à accompagner les étudiants dans la préparation de leur mobilité, leur suivi administratif et pédagogique ainsi que dans la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

## Critères d'inclusion retenus

L'établissement applique les critères d'inclusion définis dans le cadre du programme Erasmus+.

Sont être concernés les étudiants :

- en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques / ALD ;
- boursier échelons 6 et 7 (attestation CROUS)
- issus de zones géographiques éloignées ou défavorisées ;
- confrontés à des difficultés sociales ou familiales ;
- 

Par ailleurs, l'établissement a choisi d'élargir ses critères d'inclusion aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur échelon 5. Cette mesure vise à permettre à davantage d'étudiants présentant une situation financière fragile de pouvoir accéder à une mobilité internationale.

## Modalités d'attribution des aides Erasmus+

L'attribution d'une bourse Erasmus+ repose sur plusieurs critères :

- l'éligibilité administrative du projet de mobilité ;
- le respect des critères d'inclusion ;
- l'implication de l'étudiant dans sa formation ;
- la qualité du projet professionnel et de mobilité.

L'établissement rappelle également que l'obtention de la bourse Erasmus+ sont conditionnés par une assiduité sérieuse en cours ainsi qu'un comportement professionnel adapté.

Une implication insuffisante dans la formation, des absences répétées ou un manque de sérieux peuvent remettre en question l'attribution de l'aide financière.

# **Accompagnement des étudiants**

Afin de favoriser la réussite des mobilités, l'établissement met en place :

- un accompagnement administratif avant le départ ;
- un suivi pédagogique et professionnel pendant la mobilité ;
- une aide dans les démarches liées aux financements ;
- un accompagnement renforcé pour les étudiants relevant des critères d'inclusion.

L'objectif est de garantir des conditions de mobilité adaptées et sécurisées pour chaque étudiant.

# **Engagement de l'établissement**

À travers cette stratégie d'inclusion, l'établissement réaffirme sa volonté de rendre les mobilités internationales accessibles au plus grand nombre, tout en maintenant des exigences de sérieux, d'assiduité et d'engagement dans le parcours de formation.